

## La garde d'enfant à domicile

Les salariées qui gardent des enfants au domicile des parents peuvent être employées directement par les parents « particuliers employeurs » ou être salariées d'une structure prestataire qui propose ce service aux familles. La garde à domicile peut être simple (regroupant les enfants d'une seule famille) ou partagée (regroupant les enfants de plusieurs familles). Il peut s'agir du mode d'accueil principal des enfants ([cf. fiche 3](#)) ou plus souvent de gardes ponctuelles ou à temps partiel. Cette fiche propose un éclairage de l'activité des salariées à domicile employées directement par les parents grâce aux données sociales collectées par l'Urssaf caisse nationale ([cf. Méthodologie](#)).

### Un nombre de salariées à domicile gardant un enfant de moins de trois ans qui augmente de 1,7 % en 2022 pour atteindre 58 400

En 2022, on compte 120 100 salariées à domicile déclarées pour une activité de garde d'enfants via le dispositif Pajemploi. Seulement 58 400 d'entre elles ont gardé au moins un enfant de moins de 3 ans, soit 48,6 % du total. Alors que, dans leur ensemble, le nombre de salariées diminue en 2022, celles qui gardent au moins un enfant de moins de 3 ans ont augmenté de 1,7 %, retrouvant presque en 2022 le niveau de 2019 (59 800 salariées).

Les gardes à domicile sont majoritairement des femmes, à 96,3 %. L'âge moyen des gardes à domicile prenant en charge des enfants de moins de 3 ans a légèrement augmenté (38,6 ans en moyenne en 2022 contre 37,6 ans en 2016). Ces professionnelles sont sensiblement plus jeunes que les assistantes maternelles (48,5 ans) et même que l'ensemble de la population active (42 ans).

### La garde à domicile : principalement un mode de garde occasionnel ou complémentaire

Le nombre annuel d'heures déclarées progresse en 2022 : + 1,1 % par rapport à l'année précédente (+ 10,8 % en 2021 et - 12,5 % en 2020). Le nombre d'heures déclarées ne retrouve pas encore son niveau d'avant-Covid, il est en retrait de - 2,1 % par rapport à 2019.

Le salaire net horaire par salarié est de 10,20 euros. Il augmente de 3,5 % par rapport à 2021 (9,85 euros), notamment grâce aux revalorisations du Smic (du 1<sup>er</sup> mai et du 1<sup>er</sup> août 2022).

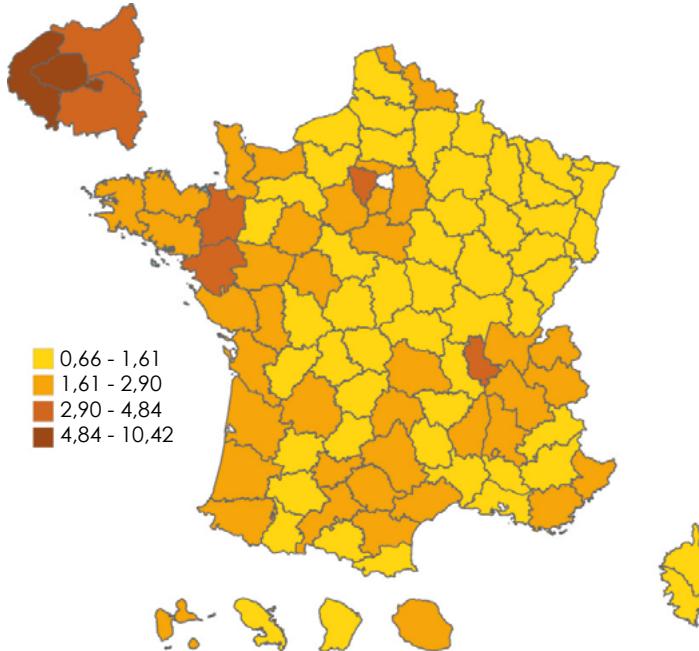
Le revenu net moyen annuel perçu par ces salariées est de 5 200 euros et augmente de 4,0 % par rapport à 2021. Plus de huit salariées sur dix ont un seul employeur en 2022.

### La garde à domicile se concentre dans les zones urbaines denses et les grandes métropoles

Les gardes d'enfant à domicile sont inégalement réparties sur le territoire. Elles se concentrent principalement dans les départements très urbanisés, notamment dans les départements de Paris et dans les Hauts-de-Seine, autour de 10 et 9 salariées pour 100 enfants de moins de 3 ans. À l'inverse, les départements plus ruraux comptent moins de 1 salariée à domicile pour 100 enfants de moins de 3 ans.

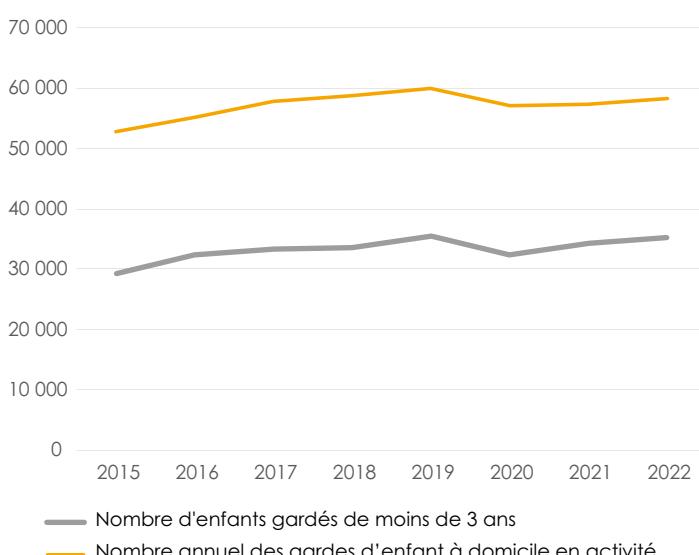
# La garde d'enfant à domicile

## Nombre de gardes d'enfant à domicile pour 100 enfants de moins de 3 ans



**Sources :** Urssaf - service Pajemploi.  
**Champ :** gardes d'enfant à domicile déclaré(e)s dans le cadre des dispositifs Paje ayant gardé au moins un enfant de moins de 3 ans en 2022.

## Nombre annuel de salariées ayant accueilli au moins un enfant dans l'année et nombre d'enfants gardés de moins de 3 ans



Ces informations ne sont pas disponibles avant 2015. En effet, les employeurs de gardes d'enfant à domicile n'ont pas l'obligation de déclarer le nombre d'enfants gardés et les âges des enfants. Avant 2015, une grande majorité des employeurs ne saisissait pas cette information (plus de 90 % d'entre eux).

**Sources :** Urssaf - service Pajemploi, Insee.

**Champ :** gardes d'enfant à domicile déclarées dans le cadre des dispositifs Paje ayant gardé au moins un enfant de moins de 3 ans en 2022.

**Lecture :** en 2022, 58 400 gardes à domicile ont gardé 35 000 enfants.

## Répartition des gardes d'enfant à domicile selon le nombre d'employeurs

Nombre d'employeurs par salariées	Nombre de salariées	En %
1	47 446	81,2
2	7 468	12,8
3 et plus	3 493	6,0
<b>Total</b>	<b>58 407</b>	<b>100,0</b>

**Sources :** Urssaf - service Pajemploi.

**Champ :** assistantes maternelles agréées déclarées dans le cadre des dispositifs Paje.

**Lecture :** en 2022, 81,2 % des salariées ont un seul employeur.

## Évolution du nombre de salariées, du volume horaire déclaré, du taux horaire perçu par le salarié

	Gardes à domicile d'au moins 1 enfant de moins de 3 ans		
	Nombre de salariées*	Volume horaire déclaré (en millions)	Taux horaire (en €)
2015	52 700	27,1	8,92
2016	55 200	29,3	8,99
2017	57 900	30,0	9,12
2018	58 700	30,1	9,32
2019	59 800	31,8	9,57
2020	57 200	27,8	9,69
2021	57 400	30,8	9,85
2022 <sup>(p)</sup>	58 400	31,2	10,20

(p) Données provisoires.

\* Pour lesquels l'employeur a déclaré l'âge de l'enfant gardé.

**Sources :** Urssaf - service Pajemploi, Insee.

**Champ :** gardes d'enfant à domicile déclarées dans le cadre des dispositifs Paje ayant gardé au moins un enfant de moins de 3 ans en 2022.